

# Lutter contre la corruption pour protéger les espèces sauvages

Écrit par : Janine Treves, L'Observateur de l'OCDE

Dernière mise à jour : 8 février 2019



© Tous droits réservés

**Le commerce illégal d'espèces sauvages est l'une des formes de commerce illicite les plus rentables au monde, une industrie internationale de plusieurs milliards de dollars dont le volume et le degré de sophistication ne font que croître. On estime que la valeur annuelle de ce commerce se situe entre 7 et 23 milliards USD, si bien qu'il constitue une partie lucrative d'une criminalité environnementale plus large qui se chiffre à plus de 175 milliards USD.**

Le commerce illégal d'espèces sauvages à une telle échelle ne pourrait exister sans chaînes de corruption, à commencer par l'exploitation de communautés rurales pauvres dans les pays d'origine et de transit, et qui impliquent l'existence de complices au niveau national et international à tous les maillons de la chaîne logistique. D'où la difficulté de le mesurer et de le combattre.

Ce rapport présente les résultats détaillés de recherches menées en 2017 sur la corruption facilitant le commerce illégal d'espèces sauvages au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie. Ces États participent tous à ce commerce en tant que pays d'origine et de transit pour des produits aussi variés que l'ivoire, les cornes de rhinocéros, les écailles de pangolin et les dents d'hippopotame.

Des faiblesses au niveau des institutions et de la gouvernance, telles que des lacunes dans la définition des responsabilités et des compétences, permettent aux réseaux criminels de soudoyer des agents publics et d'autres responsables, afin qu'ils ferment les yeux, fournissent des informations confidentielles ou abusent de leur position. L'absence de mesures répressives et d'enquêtes aggrave le problème. Pour que la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages ait une chance de réussir, il faut s'attaquer frontalement à la corruption. Cela suppose que les organismes donateurs, autorités d'application de la loi, organisations internationales et ONG collaborent avec les autorités en charge de la gestion des espèces sauvages.

Cela suppose également de clarifier le statut flou de nombreuses espèces sauvages, ainsi que le statut juridique complexe des produits qui en sont issus. Un registre électronique ou une base de données universelle recensant les permis pourrait aussi être utile.

©L'Observateur de l'OCDE 2019

## Références

OCDE (2018), *Strengthening Governance and Reducing Corruption Risks to Tackle Illegal Wildlife Trade: Lessons from East and Southern Africa*, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264306509>